

**GRILLE DE COTATION ADOPTÉE PAR
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE**

		Points	
Ancienneté par mois		1	
Critères uniques			
Logement actuel	Propriétaire ou locataire	Locataire d'un logement social	10
		Locataire ou sous-locataire d'un logement privé	15
		Propriétaire occupant	5
	Sans domicile	Camping	25
		Habitat mobile	25
		Hôtel	25
		Occupant sans titre, squat	20
		Sans abri, abri de fortune, bidonville	35
	Hébergement ou logement à caractère temporaire	Hébergé chez un particulier	20
		Hébergé chez vos parents ou vos enfants	15
		Hébergé dans un logement à titre temporaire	20
		Logement de fonction	10
		Résidence hôtelière à vocation sociale (RHVS)	25
		Centre départemental de l'enfance et de la famille ou centre maternel	25
		Résidences étudiantes ou universitaires	10
Logé en logement-foyer (FJT, FTMA, FPA, FPH), en résidence sociale ou pension de famille (maisons relais)		25	
Appartement de coordination thérapeutique		25	
Structure d'hébergement (CHRS, CHU, CADA...)		25	

**Extrait du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et
d'Information des demandeurs, adopté en Conseil Communautaire le 4 mai 2023**

Critères cumulatifs		Points
Motif de la demande	Nul	0
	Changement de lieu de travail	20
	Départ de personne à charge(s) du foyer	5
	Divorce, séparation	10
	Logement éloigné du lieu de travail	10
	Logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie	25
	Logement indigne	25
	Logement non décent	15
	Logement non décent + enfant mineur	5
	Logement repris ou mis en vente par son propriétaire	10
	Procédure d'expulsion	10
	Rapprochement familial	10
	Rapprochement des équipements et services	10
	Logement bientôt démoli	10
	CDD, Intérim	5
	Sortie d'une période de chômage de longue durée	10
	Violences au sein du couple ou menace de mariage forcé	25
	Personnes victimes de viol/traité des êtres humains/sortie de prostitution	25

Extrait du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des demandeurs, adopté en Conseil Communautaire le 4 mai 2023

	Points
Situation dans le logement actuel (critères cumulatifs)	
Sur-occupation	10
Sur-occupation + mineur	5
Sous-occupation	10
Taux d'effort actuel	
Moins de 30%	0
De 30 à 40%	10
De 40 à 50%	15
> 50%	20
Contingents	
Nul	0
DALO	100
CAL	
Point par attribution CAL (rang 2 ou plus)	5
Refus demandeur	
1er refus	0
2ème refus	-5
3ème refus	-5
4ème refus	-5
etc.	-5

Quel que soit le motif, dès lors que le demandeur refuse plus d'une proposition de logement après passage en CALEOL, 5 points sont retirés de sa cotation.

Extrait du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des demandeurs, adopté en Conseil Communautaire le 4 mai 2023